



CONVENTION DE PARTENARIAT
DÉPÔT DE BONS DE RÉDUCTION
POUR L'ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE

2023

Mis en ligne le 1/3/2023

ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE
ROUTE DE LA GARE
40630 SABRES
05 24 73 37 40

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023

www.marqueze.fr

Préambule

Objet de la convention

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne gestionnaire de l'Écomusée de Marquèze, et les sites voisins Graine de Forêt (à Garein), Musée des Forges (à Brocas) s'engagent par la présente convention à proposer des tarifs préférentiels aux clients, salariés ou adhérents de la structure co-contractante.

L'utilisation du bon de réduction permet de ne pas avancer de trésorerie pour la structure co-contractante. Les clients, salariés ou adhérents de la structure co-contractante paieront directement au guichet de l'écomusée le tarif préférentiel qui leur est accordé sur présentation du bon de réduction.

La convention est effective au cours de la saison 2023.

Se référer aux informations d'ouverture sur le site internet <https://www.marqueze.fr/>

A été convenu et arrêté ce qui suit :

Entre

La structure co-contractante,

Représentée par

Et

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, gestionnaire de l'Écomusée de Marquèze, représenté par Vincent DEDIEU, Président du Parc

1. Principe de fonctionnement

L'écomusée de Marquèze fait parvenir à la structure co-contractante une quantité convenue de bons de réduction (cf. page 5). La structure co-contractante s'engage alors à proposer ces bons à ses clients, salariés, membres adhérents le ou les bons de réductions afin que ces derniers puissent bénéficier de tarifs préférentiels sur présentation du bon de réduction au guichet de l'écomusée de Marquèze.

Le bon de réduction devra obligatoirement être tamponné du cachet de la structure co-contractante.

1 bon de réduction est valable pour 1 à 5 personnes (soit jusqu'à une famille 2+3).

La structure co-contractante doit préciser au détenteur que le bon de réduction est valable jusqu'à la fin de la saison en cours, soit la saison 2023 (Se référer aux dates et horaires d'ouverture indiquées sur le site internet <https://www.marqueze.fr/>).

2. Modalités d'application

Pour que le bon de réduction soit accepté au guichet de l'Écomusée de Marquèze, la structure co-contractante doit obligatoirement faire figurer son cachet ou mentionner son nom, adresse et numéro de téléphone à l'emplacement dédié, au verso du bon de réduction (cf. page 3) .

Cachet de la structure
co - contractante :

3. Les tarifs préférentiels accordés par l'Ecomusée pour la structure co-contractante

Tarifs publics et préférentiels pour l'écomusée (et ses partenaires) pour la saison 2023.

Catégories	Tarifs publics (sans remise)	Tarifs préférentiels accordés sur présentation du bon au guichet de l'écomusée
ADULTE	14€	11€
Partenaire Graine de forêt (Garein)	7.5€	7€
Partenaire Musée des forges (Brocas)	4.5€	4€
JEUNE (4 – 17 ans)	9.5€	8€
Partenaire Graine de forêt (Garein)	6€	5.5€
Partenaire Musée des forges (Brocas)	gratuit	gratuit
* TARIF FAMILLE 2 + 2	39€	35€
Partenaire Graine de forêt (Garein)	-	-
Partenaire Musée des forges (Brocas)	-	-
* TARIF FAMILLE 2 + 3	47€	42€
Partenaire Graine de forêt (Garein)	-	-
Partenaire Musée des forges (Brocas)	-	-

*Le tarif comprend l'aller/retour en train de la gare de Sabres au quartier de Marquèze, la découverte libre ou guidée du quartier de Marquèze, la participation aux animations et jeux proposés, la visite libre du Pavillon et des expositions présentées.

Le tarif adulte s'adresse aux personnes de plus de 18 ans, le tarif Jeune est destiné aux visiteurs âgés de 4 à 18 ans inclus.

* Le tarif famille s'applique pour les configurations suivantes : 2 adultes et 2 jeunes ou 2 adultes et 3 jeunes.

A partir du 4^{ème} enfant, tout enfant supplémentaire bénéficie d'un tarif réduit de 4€.

SPECIMEN AU RECTO



Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023

4. Annulation

a. Annulation par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Le Parc se réserve le droit d'annuler la convention dans le cas suivant :

- Non-respect des modalités fixées par la convention

b. Annulation par la structure co-contractante

La structure co-contractante se réserve le droit d'annuler la convention dans les cas suivants :

- Prestation non assurée par l'Écomusée de Marquèze, Graine de forêt ou le Musée des Forges
- Refus (non motivé) des bons de réduction au guichet.

5. Responsabilités des co-contractants

Les deux parties s'engagent à respecter les clauses détaillées dans la présente convention.

a. Responsabilité du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Le Parc s'engage à respecter les clauses détaillées ci-après :

- Avertir la structure de toute contrefaçon portant le cachet de l'organisme partenaire.
- Informer l'organisme partenaire de toutes modifications (changements de tarifs, dates d'ouvertures, modification d'horaire ...)

b. Responsabilité de la structure co-contractante

La structure co-contractante s'engage à respecter les clauses détaillées ci-après :

- Avertir le Parc naturel régional des Landes de Gascogne de toute contrefaçon
- Mettre en avant les sites partenaires et avantages commerciaux

6. Documents fournis par l'Écomusée de Marquèze

- Bon de réduction papier (dépôt de bon de réduction délivrés par voie postale)

Lors de la signature bipartite de la présente convention, et au regard du nombre de bon convenu, un dépôt de bons de réduction est effectué par l'Écomusée par voie postale. **Sur demande, des dépôts supplémentaires pourront être effectués au cours de la saison.**

Pour les demandes supplémentaires de bon de réduction au cours de la saison, merci de les adresser par mail au Service Communication de l'Écomusée de Marquèze : **communication@parc-landes-de-gascogne.fr / 05 24 73 37 60.**

Les demandes supplémentaires de bons seront envoyées dans les meilleurs délais par courrier prioritaire.

Nombre de bon de réduction souhaité :

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne joint à la présente convention, affiches et dépliants de l'Écomusée de Marquèze. Vous y trouverez toutes les informations pratiques, horaires de visites, ainsi que le programme des animations 2023.

Fait à

Le

Pour valoir ce que de droit,

Pour le Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

le Président

Vincent DEDIEU

Pour la structure co-contractante :



MERCI DE NOUS RETOURNER CETTE CONVENTION COMPLÉTÉE ET
SIGNÉE À L'ADRESSE SUIVANTE :
PAR MAIL À L'ATTENTION DU SERVICE COMMUNICATION :

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023

communication@parc-landes-de-gascogne.fr

OU PAR VOIE POSTALE AU SERVICE COMMUNICATION DE
L'ÉCOMUSÉE DE MARQUÈZE
ROUTE DE LA GARE 40630 SABRES

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023